

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2015

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2015.

Le maire-Adjoint y apporte les commentaires suivants :

II) ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Laurent Fremiot présente les travaux à effectuer dans le cadre de l'accessibilité des publics handicapés dans les structures communales.

La programmation desdits travaux devra être déposée auprès des services de l'état pour le 27 septembre 2015.

III) TRAVAUX AGRANDISSEMENT CANTINE SCOLAIRE

Afin d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement de l'école, il apparaît judicieux de disposer d'une salle de restauration scolaire permettant de ne faire qu'un seul service de cantine.

Une salle de classe contiguë à l'actuelle cuisine va être dédiée à ce nouveau dispositif. Des travaux d'aménagement doivent être réalisés pour permettre une communication entre les deux espaces.

La partie réservée aux élèves de maternelle sera cloisonnée pour améliorer leur confort.

L'entreprise Henry est retenue pour les travaux d'aménagement de la cantine pour un montant global de 9 552 €HT soit 11 462,40 €TTC.

Accord du Conseil municipal

IV)**ACHAT MATERIEL POUR L'ECOLE**

Le maire-adjoint expose au conseil municipal qu'à la rentrée scolaire 2015-2016, une salle de classe va être transformée en salle de restauration afin d'organiser un seul service de repas.

Cette opération va nécessiter l'achat de petits équipements notamment des chaises, un chariot, un meuble de rangement pour la vaisselle, un casier à serviette, des verres et des petites cuillères.

La dépense globale est estimée à 3 000 €HT soit 3 600 €TTC.

Accord du Conseil municipal.

V)**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES****1- Coopérative scolaire**

Le Maire-Adjoint informe le Conseil municipal de la prise en charge par la Coopérative scolaire de l'achat de 3 chargeurs et de 4 batteries Toshiba pour la maintenance du matériel informatique de l'école.

Ces consommables ne pouvant être achetés que par internet, il propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire d'un montant de 289,40 € correspondant à la dépense engagée

Accord du Conseil municipal.

2- Endurance Equestre Région Normandie

Le Maire-Adjoint informe le Conseil municipal de la demande de subvention du Collectif Endurance Equestre Région Normandie pour la compétition organisée les 23 et 24 mai 2015 sur le territoire de la commune.

Cette manifestation de qualité constitue un moment fort d'animation du territoire.

Pour ces raisons, une subvention de 150 € est allouée € au Collectif Endurance Equestre Région Normandie pour sa contribution à l'animation de la commune.

3- Harmonie de Notre-Dame-d'Aliermont

Le Maire-Adjoint informe le Conseil municipal de la demande de subvention de l'Harmonie de Notre-Dame-d'Aliermont pour le concert qu'elle va donner à Saint-Aubin-le-Cauf le 26 septembre 2015.

Cette manifestation va contribuer à l'animation de la commune. Une subvention de 150 € est allouée € à l'Harmonie de Notre-Dame-d'Aliermont pour sa contribution à l'animation de la commune.

4- Association sportive du collège Claude Monet

Le Maire-Adjoint informe le Conseil municipal de la demande de l'association sportive du collège Claude Monet.

Une équipe de gymnastique acrobatique dans laquelle figure une élève habitant la commune s'est qualifiée pour les championnats de France UNSS à Pamiers (Ariège) les 20 et 21 mai 2015.

Les moyens de l'association étant limités, elle sollicite une subvention pour l'aider à supporter le coût financier estimé à 1 640,07 €

Une subvention de 100 € est allouée à l'association sportive du collège Claude Monet pour sa participation aux championnats de France

5- Association APEI

Le Maire-Adjoint expose au Conseil municipal la demande de subvention de l'APEI qui organise au parc « Guy Weber » une épreuve sportive de marche et course, les foulées partagées, le samedi 04 juillet 2015.

Cette épreuve a la particularité d'associer, tant au niveau de l'organisation que des participants, personnes valides et handicapées.

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'association APEI pour l'organisation de cette manifestation.

6- Association de défense et de sauvegarde des deux Vallées Varenne et Béthune

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 € pour l'exercice 2015 à l'Association de défense et de sauvegarde des deux Vallées Varenne et Béthune.

III)

QUESTIONS DIVERSES

1- Reprise des activités de la caisse des Ecoles par la commune

Les caisses des écoles, instituées par la loi du 10 avril 1867, ont été rendues obligatoires dans chaque commune par la loi du 28 mars 1882. Elles ont le statut d'établissement public.

Historiquement, c'est la loi sur l'enseignement primaire du 10 avril 1867 qui, dans son article 15, prévoyait qu' «une délibération du conseil municipal, approuvée par le Préfet, peut créer, dans toute commune, une caisse des écoles destinée à encourager et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents ».

Au fil des années, pour s'adapter aux besoins nouveaux découlant notamment de la scolarisation de masse, leur compétence s'est étendue à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur de tous les enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

La commune finance le budget annexe par l'octroi d'une subvention qui complète les recettes du service de restauration scolaire. Pour des motifs de cohérence et de rationalisation des moyens financiers et humains, la commune de Saint-Aubin-le-Cauf souhaite réintégrer ce budget et ses activités (restauration scolaire, garderie...) dans le budget principal, qui gère actuellement directement toutes les activités périscolaires.

La reprise du personnel et des activités de la Caisse des Ecoles dans le budget principal de la commune se fera à compter du 1^{er} janvier 2016.

Accord du Conseil municipal.

2- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Participation 2015

En 2012, le Conseil Consultatif des Maires du 05 juin avait retenu la répartition du régime de droit commun. Ainsi, la quotité revenant à la CCMV était de 39,42%.

En 2013 et 2014, le Conseil communautaire avait retenu la même répartition au titre du régime dérogatoire libre, voté à l'unanimité.

Pour 2015, le FPIC est de 281 719 €(contre 207 954 €en 2014 et 134 353 €en 2013).

Pour la répartition de cette année, la Communauté de commune a délibéré pour maintenir la répartition « dérogatoire libre » prise en compte depuis 2012 (39,42% pour la CCMV et 60,58% à répartir entre les communes selon la répartition indiquée ci-dessous,

Pour la commune de Saint Aubin le Cauf le montant du FPIC 2015 est de 9 170 €

Accord du Conseil municipal

3- Cimetière – Réparation porte accès

La porte d'accès au cimetière a besoin d'être réparée : le montant est cassé et la réparation nécessite la dépose et la repose sur site avec reprise de la teinture.

Le devis des travaux s'élève à 405 €HT soit 486 €TTC.

Le Conseil municipal approuve le devis estimé.

4- Aménagement d'une nouvelle classe – Travaux de plomberie

A la rentrée scolaire 2015-2016, la salle de classe contigüe à la cuisine, va être transformée en salle de restauration. De ce fait, la classe préfabriquée GS – CP va être implantée dans une classe préfabriquée actuellement vide.

Des travaux de plomberie vont être nécessaires pour adapter ce local et les sanitaires attenants à leurs nouvelles fonctions.

Le devis est estimé à 1 499 €HT soit 1 798,80 €TTC.

Accord du Conseil municipal

5- Ecole – Travaux d'aménagement des espaces extérieurs

Des espaces extérieurs dans la cour de l'école ont besoin d'être améliorés.

- L'espace de jeux sous les arbres, actuellement en terre, pose des problèmes de propreté.
- Le revêtement du chemin d'accès aux classes préfabriquées n'a plus aucune stabilité.

Des travaux sont proposés pour remédier à cette situation.

Le devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à 1 320 €HT soit 1 584 €TTC.

Le Conseil municipal approuve le devis estimé.

6- Mont-Raoul : Vente de lots de bois

Les lots de bois à attribuer aux habitants de la commune en 2015 ne sont pas tous de même qualité.

Il est donc proposé de tenir compte de cette différence de qualité au niveau du prix de vente à savoir :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| - Bois de bonne qualité | : 35 €le stère |
| - Bois de qualité moyenne | : 30 €le stère |
| - Bois de qualité médiocre | : 25 €le stère |

Accord du Conseil municipal

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,